



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Ex-République yougoslave de Macédoine

Question écrite n° 65251

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle de la communauté francophone dans la résolution de la crise en République de Macédoine opposant les partis de la minorité albanaise et des Slaves macédoniens. La Macédoine et l'Albanie voisine sont en effet associées à l'Organisation internationale de la francophonie depuis le sommet de Moncton en 1999 et sont membres de l'Agence intergouvernementale de la francophonie respectivement depuis 2001 et 1999. Il lui demande donc quelle part l'organisation francophone et son opérateur principal ont pu prendre ou prennent au service de la paix dont leurs Etats membres ont décidé de faire une mission à part entière.

## Texte de la réponse

Au vu de la situation préoccupante en République de Macédoine, M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a adressé le 19 mars 2001 à M. Boris Trajkovski, président de Macédoine, un message de solidarité. Il a effectué, les 24 et 25 mai 2001, une visite officielle en Macédoine au cours de laquelle il a rencontré le président Trajkovski, le Premier ministre Ljubco Georgievski et M. Ilinka Mitrevale, ministre des affaires étrangères. Au moment de cette visite, l'accord signé par les deux dirigeants des partis d'opposition albanais (DPA et PDP) avec l'UCKM a provoqué une véritable crise au sein du gouvernement d'union nationale. Les interlocuteurs du secrétaire général lui ont fait part de leur vive inquiétude et de leur détermination à lutter contre la guérilla albanaise qui sévit dans le nord de la Macédoine. Le secrétaire général a condamné, à cette occasion, la signature de cet accord entre les dirigeants des partis politiques albanais et l'UCKM et a rappelé l'attachement de la francophonie à une Macédoine libre, stable et indivisible, ainsi qu'au respect de la souveraineté et de l'intégralité territoriale de ce membre associé de l'OIF. Il a assuré les autorités macédoniennes de la disponibilité de la francophonie. La francophonie s'est en effet associée, dès le sommet de Maurice, en 1993, aux efforts menés par la communauté internationale en vue du renforcement de la diplomatie préventive, du règlement pacifique des conflits et du maintien de la paix. Cette démarche politique et diplomatique s'est véritablement déployée depuis le sommet de Hanoi (1997), sous l'impulsion du secrétaire général de l'OIF auquel une charte rénovée a confié des pouvoirs importants dans ce domaine, notamment la possibilité d'envoyer des représentants spéciaux dans le cadre de missions de facilitation et d'observation des élections. La charte de la francophonie adoptée en 1997 à Hanoi énonce en effet les principes sur lesquels la francophonie se fonde en matière d'enracinement de la démocratie et de consolidation de la paix : intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies. Plus récemment, la déclaration de Bamako a enrichi ce corpus en proclamant « que les principes démocratiques, dans toutes leurs dimensions, politique, économique, sociale, culturelle et juridique, doivent également imprégner des relations internationales ». La stratégie mise en oeuvre par l'Organisation internationale de la francophonie en vue du maintien de la paix dans l'espace francophone est la suivante : respect de la souveraineté des Etats, de leurs langues et de leurs cultures ; recherche de l'accord de l'ensemble des acteurs concernés ; affirmation du caractère subsidiaire de l'action de la francophonie quand l'organisation

des Nations Unies ou des organisations régionales se sont investies préalablement ; souci constant de l'articulation des actions menées avec celles déployées tant par les autres organisations présentes, que les coopérations bilatérales ; accompagnement des initiatives d'ordre politique par des actions de coopération. Les nombreuses initiatives politiques et diplomatiques prises par le secrétaire général se sont progressivement diversifiées pour tenir compte de la nature particulière des crises et des conflits concernés : missions d'information, de contacts et d'écoute (Centrafrique, Guinée, République démocratique du Congo, République du Congo, Côte-d'Ivoire), observation des processus de médiation déjà engagés (Burundi), missions de facilitation, en collaboration avec d'autres partenaires également investis de cette responsabilité (Togo et Comores) ; soutien financier et technique aux initiatives nationales dans le cadre de négociations de réconciliation et de paix. La francophonie s'est également engagée, aux côtés des Etats et des organisations régionales et internationales, dans le déploiement de politiques de prévention structurelle des crises et des conflits, et le rétablissement durable de la paix (en République centrafricaine, en collaboration avec la MONUC, ou en Guinée-Bissau, avec l'ONU). Dans ce cadre, les ressources, l'expérience et les compétences de la communauté francophone sont mobilisées par le secrétaire général, sur la base de programmes identifiés par des missions préalables. Ceux-ci portent sur les secteurs prioritaires suivants : le fonctionnement des institutions de l'Etat de droit et de la démocratie ; la réhabilitation des systèmes judiciaires pour lutter contre l'impunité et garantir la sécurité des biens et des personnes ; l'organisation de consultations électorales dans le cadre du retour à la vie démocratique normale ; la promotion vigoureuse d'une culture de réconciliation et de tolérance en direction des différentes catégories socioprofessionnelles concernées. Enfin, l'OIF oeuvre en vue de mobiliser l'ensemble des intervenants gouvernementaux et de la société civile autour de pôles de réflexion, d'actions et d'échanges, dans des secteurs jugés stratégiques pour le devenir de la communauté francophone. Cette démarche s'est révélée un puissant ferment et un instrument utile pour la conception des programmes multilatéraux d'appui à la paix dans l'espace francophone. Outre les concertations politiques, le développement des réseaux des professionnels du droit, la formation des magistrats et l'appui aux processus électoraux, l'OIF s'emploie à favoriser la participation des francophones aux conférences mondiales (à Vienne en 1993 sur les droits de l'homme, à Pékin en 1995 sur les femmes), tout comme aux conférences organisées par ses soins (conférence de Luxembourg sur les femmes, symposium international de Bamako sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés).

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65251

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 août 2001, page 4616

**Réponse publiée le :** 10 décembre 2001, page 7046